

Dériveur – Catamaran – Planche à voile 2023

Public

A partir de 7 ans

Lieux des transports

PEYNIER

Départ & retour
Arrêt de bus pharmacie

TRETS

Départ & retour
Parking plateau sportif du Collège

Tarifs

200 € les 5 demi-journées - **190 €** du 10 au 14 juillet /
du 14 au 18 août *

- **Attention !** Vendredi 14 juillet / Mardi 15 août – Transports non assurés par le SIHA – RDV directement sur place à la base nautique

Lieu de l'activité

Société Nautique de BANDOL - Plage centrale

Niveaux

Débutant et perfectionnement

Dates	Embarcations	Horaires avec transport	Horaires de l'activité sur place
3 au 7 juillet 10 au 14 juillet * 31 juillet au 4 août 7 au 11 août 21 au 25 août	Optimist (7 ans et +) Planche à voile (8 ans et +)	Trets : 13h15 / 18h45 Peynier : 13h30 / 18h30	Optimist 14h30/17h30 ----- Planche à voile 15h/17h30
10 au 14 juillet * 17 au 21 juillet 24 au 28 juillet 14 au 18 août * 21 au 25 août	Catamaran (9ans et +) Laser pico (10 ans et +)	Trets : 13h45 / 19h15 Peynier : 14h / 19h	15h/18h

Informations

- **En option** : Multi-Sports dériveur, catamaran, planche à voile (en journée)
- Fournir un **brevet de natation** ou une **attestation d'aisance aquatique** :
De 25 m pour les - de 16 ans
De 50 m pour les + de 16 ans
- Apporter un goûter
- Un passeport voile sera délivré en fin de stage permettant à l'enfant de pouvoir suivre sa progression
- Le S.I.H.A se réserve le droit d'apporter des modifications au programme et tarif
- Les protocoles sanitaires en vigueur seront respectés

Matériel et tenue

- Maillot de bain, serviette, gourde & goûter
- Rechange, chaussures ne craignant pas l'eau, casquette et crème solaire résistante à l'eau
- Par mesure de précaution, nous vous demandons de n'emmener aucun objet ou vêtement de valeur. Pas de casiers sécurisés sur place. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou de perte

Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc

6, Rue des Minimes - 13530 TRETS
Service Sports, Loisirs, Nature



04 42 29 40 30



www.sihva.com



sports.loisirs@sihva.com

Rejoignez-nous !

facebook

ATTESTATION D'AISANCE AQUATIQUE

Cette attestation de réussite est obligatoire pour la pratique des activités suivantes : voile, windsurf, catamaran, trimaran, croisière, optimist, wakeboard, ski nautique, kitesurf, raft, canoë kayak, eaux vives, surf des vagues, canyoning.

*Si l'enfant possède une **attestation d'aisance aquatique identique** ou le **test de sauve nage**, vous pouvez produire une copie de ce document en lieu et place de la présente attestation.*

Je soussigné(e)

Titulaire d'une qualification permettant, conformément aux dispositions du Code du sport en vigueur, l'encadrement contre rémunération d'une des activités suivantes : la natation, le canoë kayak, la voile, le canyoning, le surf des vagues :

- BNSSA** n° de carte professionnelle :
- BEESAN** n° de carte professionnelle :
- MNS** n° de carte professionnelle :
- BEES Canoë Kayak / Voile / Surf** * n° de carte professionnelle :
- BPJEPS Canoë Kayak / Voile / Surf** * n° de carte professionnelle :
- Autre qualification** : n° de carte professionnelle :

Certifie que, né(e) le, a réalisé **avec succès les 5 épreuves** suivantes :

1. effectuer un saut dans l'eau ;
2. réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
3. réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
4. nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
5. passer sous une ligne d'eau, sous une embarcation ou un objet flottant.

Ces épreuves ont été effectuées **avec / sans** * brassière de sécurité.

La réussite du test sans brassière est obligatoire pour les activités suivantes : surf des vagues, canyoning, kite surf, croisière, canoë kayak (ou discipline associée) en mer au-delà de la bande des 300 mètres et en rivière à partir de la classe III.

Fait le à
Signature :

ATTESTATION D' AISANCE AQUATIQUE (ÉTABLIE PAR LES PARENTS)

Cette attestation de réussite est obligatoire pour la pratique des activités suivantes : Catamaran, optimist, laser pico, planche à voile.

Je soussigné(e),

Certifie sur l'honneur que mon enfant.....,

né(e) le, a réalisé avec succès les 5 épreuves suivantes :

1. effectuer un saut dans l'eau ;
2. réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
3. réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
4. nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
5. passer sous une ligne d'eau, sous une embarcation ou un objet flottant.

Ces épreuves ont été effectuées avec / sans * brassière de sécurité.

La réussite du test sans brassière est obligatoire pour les activités suivantes : catamaran, optimist, laser pico, planche à voile.

Si l'enfant possède une attestation d'aisance aquatique identique ou le test de sauve nage, vous pouvez produire une copie de ce document en lieu et place de la présente attestation.

Fait le

à

Signature :